

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 5 août 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA06-08-0020-16** modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels afin d'autoriser comme usage conditionnel un logement accessoire dans les zones où la classe d'usages Habitation Unifamiliale (h1) est autorisée ou dans une habitation unifamiliale isolée dérogatoire et protégée par droit acquis située dans toute autre zone.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 octobre 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 8 octobre 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement